

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Arrêté

**fixant la composition de la commission administrative paritaire
compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 3 juillet 1990 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation, instituée par arrêté du 3 juillet 1990 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Hervé AMIOT-CHANAL, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Membres suppléants

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Emma ORGERET, adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Didier REVEL	CPE hors classe	FSU
Monsieur Pascal GOUDIER	CPE hors classe	FSU
Madame Nadège CHATEL	CPE classe normale	FSU
Monsieur Brice FAUQUANT	CPE classe normale	FSU

Membres suppléants

Madame Véronique CHEVALIER	CPE hors classe	FSU
Madame Nathalie GASNIER	CPE hors classe	FSU
Madame Laurie BRIEF	CPE classe normale	FSU
Monsieur Alain JARDRY	CPE classe normale	FSU

Article 2 – L'arrêté du 3 mai 2018 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **11 SEP. 2018**

Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération



Emmanuel BOUYER